



SAINT-CALIXTE

Grandir
Coeur
Collines

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CALIXTE

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT N° 763-2024

Avis est par la présente donné, par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, que le conseil de la municipalité de Saint-Calixte a adopté, le 13 janvier 2025, le règlement n° 763-2024 pourvoyant à l'imposition des taxes pour l'exercice financier municipal 2025.

Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance au bureau de la Municipalité de Saint-Calixte situé au 6230, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Calixte ou sur le site internet au www.saint-calixte.ca.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la *Loi*.

DONNÉ À SAINT-CALIXTE CE 14^e JOUR DE JANVIER 2025

MATHIEU-CHARLES LEBLANC, ING.
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER